

Communauté de communes Argonne-Meuse

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18/01/2018

Nombre de conseillers en exercice :	56
Quorum sur effectif complet:	29
Nombre de conseillers présents :	45
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre d'absents :	6

L'an deux mille dix-huit, le 18 janvier à 18h45, les membres du conseil communautaire Argonne-Meuse se sont réunis au siège social à Clermont en Argonne sur convocation qui leur a été adressée le 11 janvier 2018 par Sébastien Jadoul, le Président de l'EPCI, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour complet:

CHRONO	INTITULE	SEANCE DU 18/01/2018
	Présentation des hôtels à insectes proposés par association VDBI	X
	Secrétaire de séance	X
	Pv conseil précédent	X
2018-001	Organisation du temps scolaire rentrée 2018/2019 suite conseils d'écoles extraordinaires	X
	Délégation d'attribution : signature convention transport circuit Les Islettes CCAM/Région Grand est	X
	Point sur les travaux de construction du bâtiment professionnel	X
	Construction du bâtiment professionnel : avenant 1 au marché – lot 2 Berthold	X
	Point sur le site internet	X
2018-002	Convention assistance technique CD 55 projet déchèterie	X
	Liquidation judiciaire maître d'œuvre Asconit (travaux sur la Meuse et ses affluents) suite redressement judiciaire	X
	Questions diverses	X

Table des matières

PRESENTATION DES HOTELS A INSECTES PROPOSES PAR ASSOCIATION VDBI.....	3
DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
PV CONSEIL PRECEDENT	3
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018/2019SUITE CONSEILS D'ECOLES EXTRAORDINAIRES.....	3
2018-001 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018/2019SUITE CONSEILS D'ECOLES EXTRAORDINAIRES.....	13
DELEGATION D'ATTRIBUTION : SIGNATURE CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE CIRCUIT LES ISLETTES/CCAM/REGION GRAND EST	14
POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT PROFESSIONNEL	14
CONSTRUCTION DU BATIMENT PROFESSIONNEL : AVENANT 1 AU MARCHÉ – lot 2 BERTHOLD	14
POINT SUR LE SITE INTERNET	14
2018-002 - CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE CD 55 PROJET DECHETERIE	15
LIQUIDATION JUDICIAIRE MAITRE D'ŒUVRE ASCONIT (TRAVAUX SUR LA MEUSE ET SES AFFLUENTS) SUITE REDRESSEMENT JUDICIAIRE.....	15
QUESTIONS DIVERSES	15

En préambule de la séance, M. Sébastien JADOUL, le président, accueille les conseillers communautaires.

PRESENTATION DES HOTELS A INSECTES PROPOSES PAR ASSOCIATION VDBI

M. le Président laisse la parole à Mme Pérot, Présidente de l'association Val de Bieme Insertion.

Mme Pérot présente l'hôtel à insectes, identique à ceux installés à Clermont en Argonne. Les services techniques de la commune de Clermont vont former le personnel de VDBI. Hors pose le coût d'un hôtel à insectes réalisé par le personnel de VDBI sera de 245 € (dans le commerce c'est plus proche de 400 à 450 €). La fabrication a lieu plutôt l'hiver, car l'activité de VDBI est moindre qu'au printemps et en été. Les réservations se font auprès de M. Chapé, Directeur de l'association.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Françoise BERNARD est désignée et accepte cette fonction.

PV CONSEIL PRECEDENT

Le PV de l'AG du 18/01/2018 a été envoyé aux conseillers communautaires. Après lecture ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018/2019 SUITE CONSEILS D'ECOLES EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Président laisse la parole à M. Dormois, Vice-président en charge des affaires scolaires afin de présenter les résultats de l'enquête sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019.

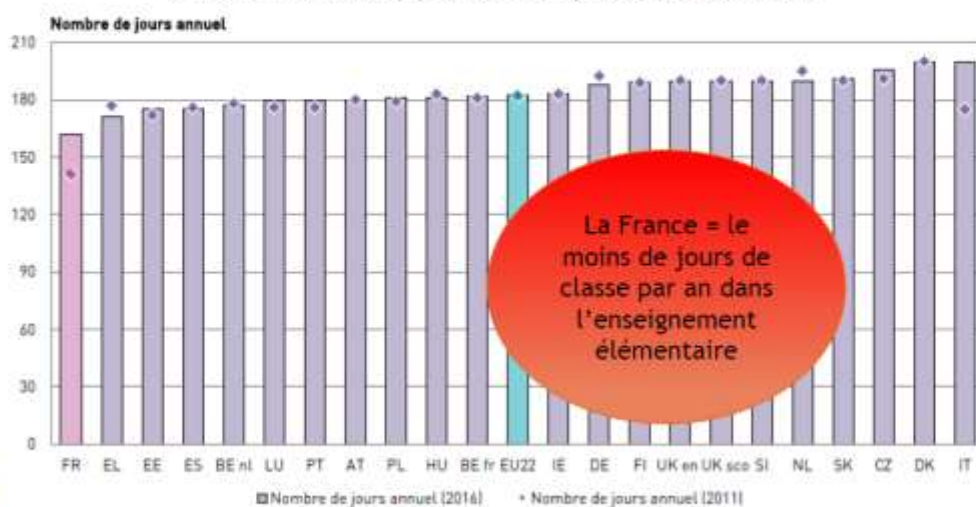
M. Dormois remercie le personnel de la CCAM et particulièrement le personnel en charge des affaires scolaires. Les résultats de la dernière enquête sont différents de l'enquête du mois de juin. Il y a eu une réflexion dans la mentalité des parents. Cela n'a pas été un travail superflu. Une enseignante a même dit que c'était bien car il y avait eu de la concertation.

M. Dormois indique que la présentation va se dérouler en trois parties.

La 1^{ère} partie concerne l'organisation du temps scolaire au sein de l'Union Européenne. La France est le pays où il y a le moins de jours de classe (162 jours pour une moyenne européenne à 186), mais les enfants ont plus d'heures de cours par semaine.

Regards comparatifs au sein de l'Union européenne

Figure 5. Nombre de jours d'instruction annuel dans l'enseignement élémentaire en 2010/2011 et en 2015/2016 dans les pays de l'Union européenne membres de l'OCDE



Note : Les données de la Lettonie et de la Suède ne sont pas disponibles.
Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013 ; Regards sur l'éducation 2016.

Regards comparatifs au sein de l'Union européenne

Figure 7. Rapport entre le volume horaire annuel et le nombre de jours d'instruction annuel dans l'enseignement élémentaire en 2015/2016 dans les pays de l'Union européenne membres de l'OCDE



Note : Les données des Pays-Bas et du Royaume-Uni ne sont pas disponibles.
Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2014.

En France, la réforme des rythmes scolaires a permis de faire passer la durée moyenne d'une journée d'école de 6 heures (un record au sein de l'Union européenne) à 5 heures 20.

En Allemagne ou en Finlande, cette durée journalière moyenne est de 4 heures. En Irlande, elle est de 5 heures.

Exemple 1 : OTS cadre général sur 4,5 jours

	8h30 - 12h (l, ma, j, v)	8h30 - 11h30 (mercredi)	Pause déjeuner	13h45 - 15h30	15h30 - 16h 30
LUNDI	enseignements			enseignements	APC ou NAP
MARDI	enseignements			enseignements	APC ou NAP
MERCREDI	enseignements				
JEUDI	enseignements			enseignements	APC ou NAP
VENDREDI	enseignements			enseignements	APC ou NAP

Semaine de 24h

162 jours de classe/an

contre 185 j en moyenne dans l'OCDE

5h15 de classe/jour/4jours

+ 3h/mercredi matin
contre 4h15 en moyenne dans l'OCDE

idem 55

Exemple 2 : OTS dérogatoire sur 4 jours

OTS comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours

	8h30 - 12h	Pause déjeuner	13h30- 16h00	16h00-16h30
LUNDI	enseignements		enseignements	APC
MARDI	enseignements		enseignements	APC
MERCREDI				
JEUDI	enseignements		enseignements	APC
VENDREDI	enseignements		enseignements	APC

semaine de 24 h, 4 jours à 6 heures

3h30 le matin et 2h30 l'après-midi

36 semaines de classe (864h)

144 jours de classe/an

6 h de
classe/jour

144 jours de
classe/an

dufren 99

La deuxième partie concerne les résultats des questionnaires distribués à l'ensemble des parents d'élèves scolarisés. 80 % des familles ont répondu au questionnaire.

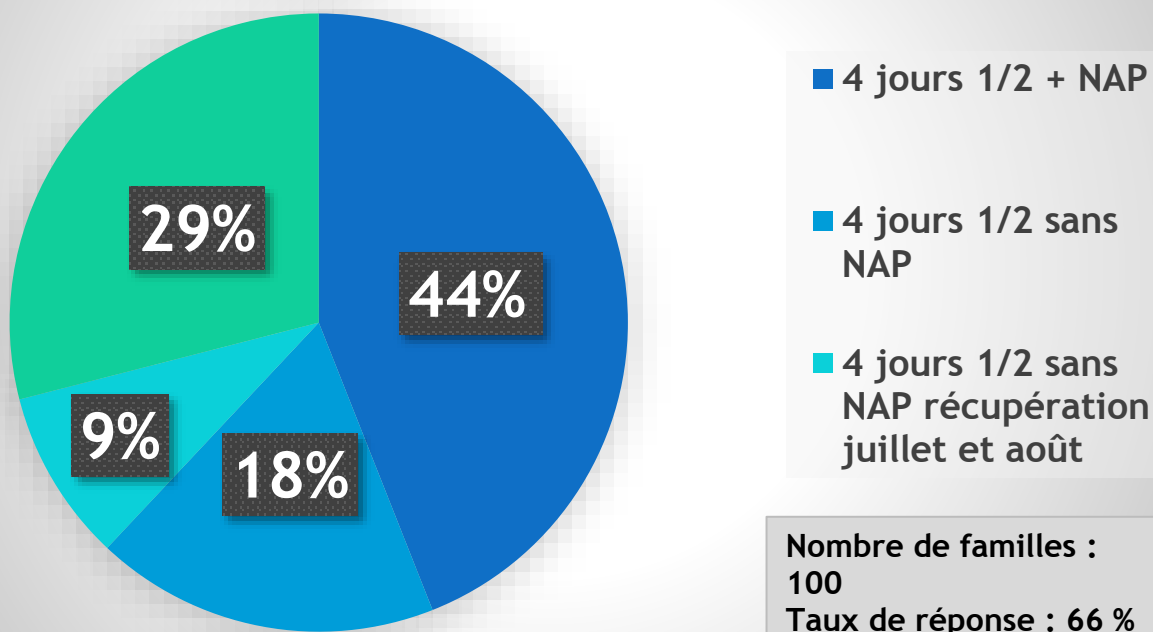
	Nombre famille /école	taux réponses	4 jrs 1/2 + NAP	4 jrs 1/2 sans NAP	4 jrs 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4x6h	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
Elémentaire Clermont	100	66%	44%	18%	9%	29%	29%	43%	11%	55%	22%	52%
Maternelle Clermont	61	64%	46%	8%	8%	38%	29%	30%	17%	46%	17%	44%
Les Islettes	66	89%	31%	12%	4%	53%	14%	55%	5%	60%	9%	60%
Consenvoye	53	75%	15%	5%	18%	68%	30%	68%	3%	95%	8%	90%
Montfaucon	53	100%	21%	2%	6%	72%	28%	70%	13%	83%	9%	88%
Varennnes	103	86%	16%	4%	6%	74%	26%	78%	6%	98%	16%	88%
TOTAL CODECOM	436	80%	29%	8%	7%	56%	26%	57%	9%	73%	14%	70%

Ce qui ressort du questionnaire, c'est le choix de revenir à la semaine des 4 jours pour 56 % des familles.

M. Dormois détaille ensuite les résultats par école :

	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Elémentaire Clermont	100	66%	44%	18%	9%	29%

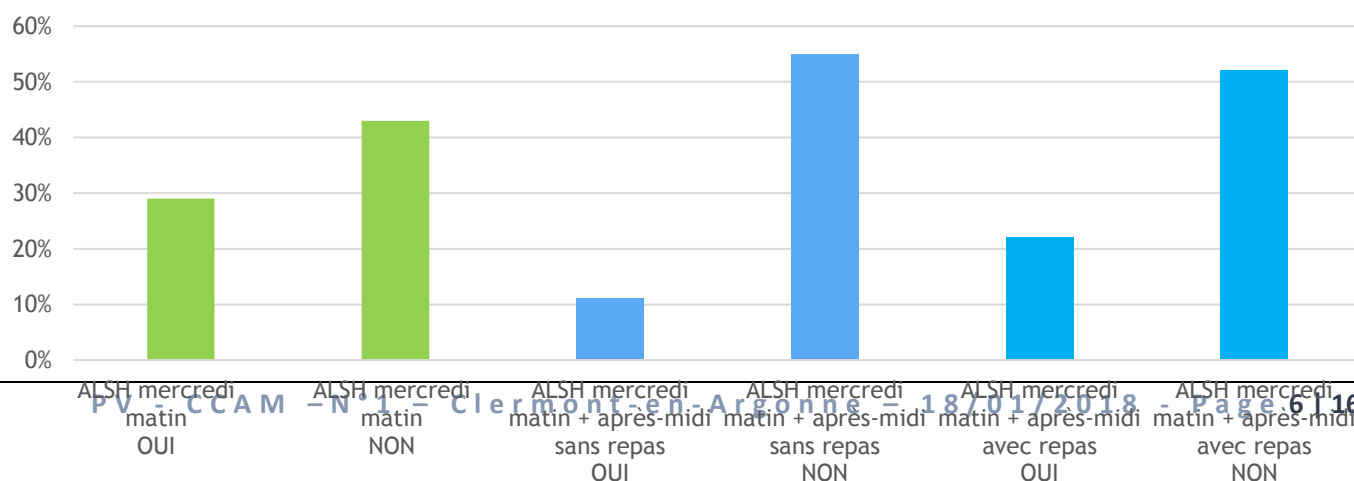
Résultats enquête rythmes scolaires - Elémentaire Clermont-en-Argonne



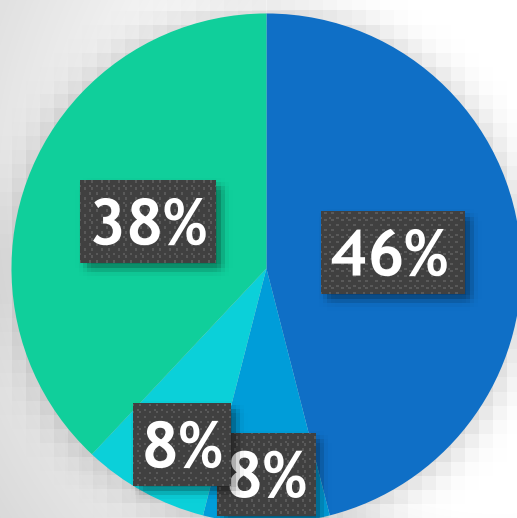
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
Elémentaire Clermont	29%	43%	11%	55%	22%	52%

	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Maternelle Clermont	61	64%	46%	8%	8%	38%

Elémentaire Clermont



Résultats enquête rythmes scolaires - Maternelle Clermont-en-Argonne

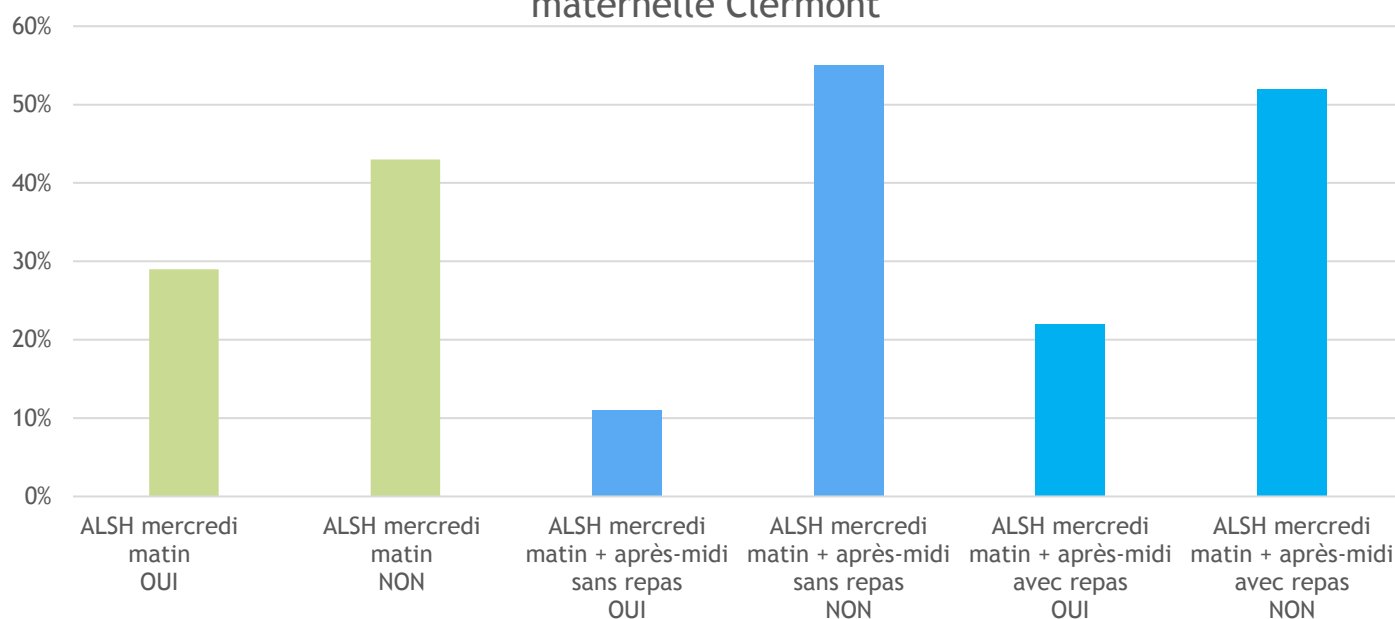


- 4 jours 1/2 + NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août

Nombre de familles : 61
Taux de réponse : 64 %

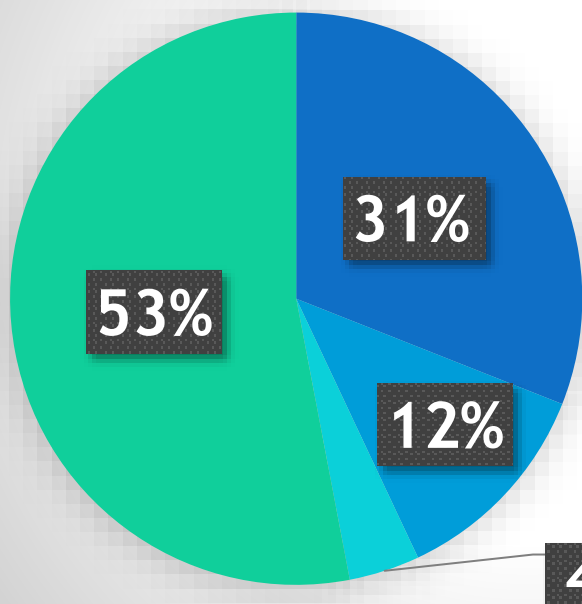
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
maternelle Clermont	29%	43%	11%	55%	22%	52%

maternelle Clermont



	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Les Islettes	66	89%	31%	12%	4%	53%

Résultats enquête rythmes scolaires - Les Islettes

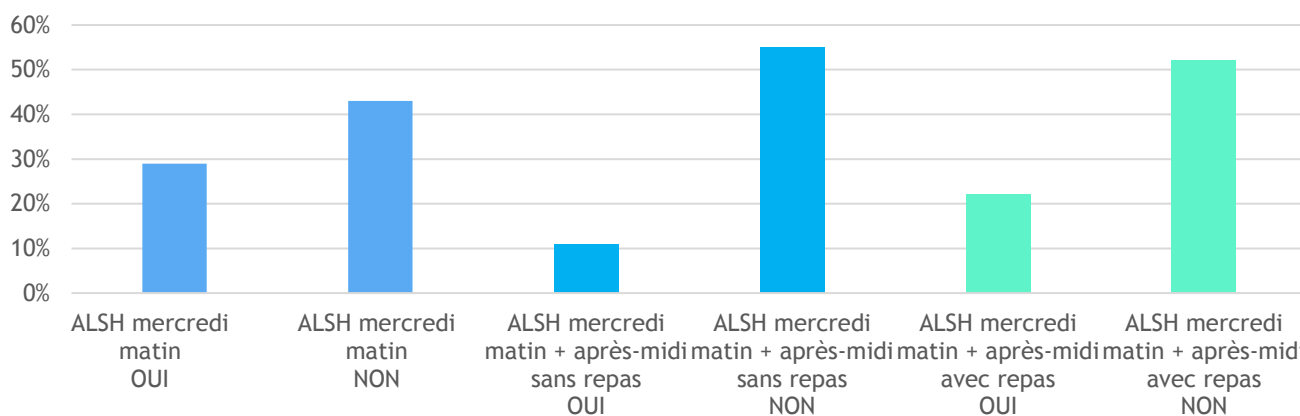


- 4 jours 1/2 + NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août

Nombre de familles : 66
Taux de réponse : 89 %

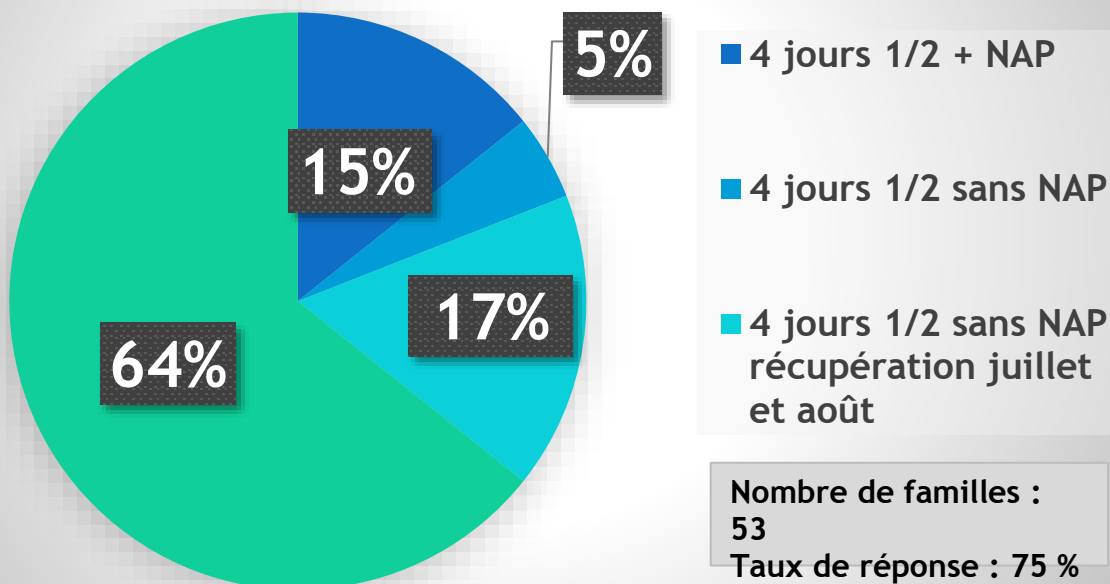
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
Les Islettes	14%	55%	5%	60%	9%	60%

Les Islettes



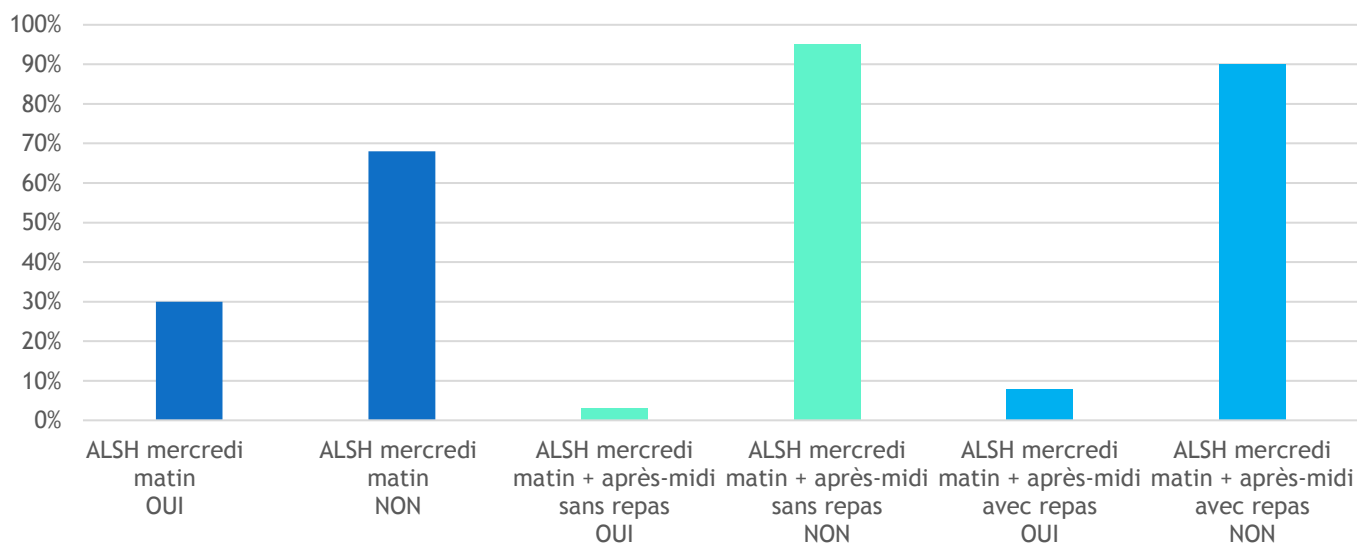
	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Consenvoye	53	75%	15%	5%	18%	68%

Résultats enquête rythmes scolaires - Consenvoye



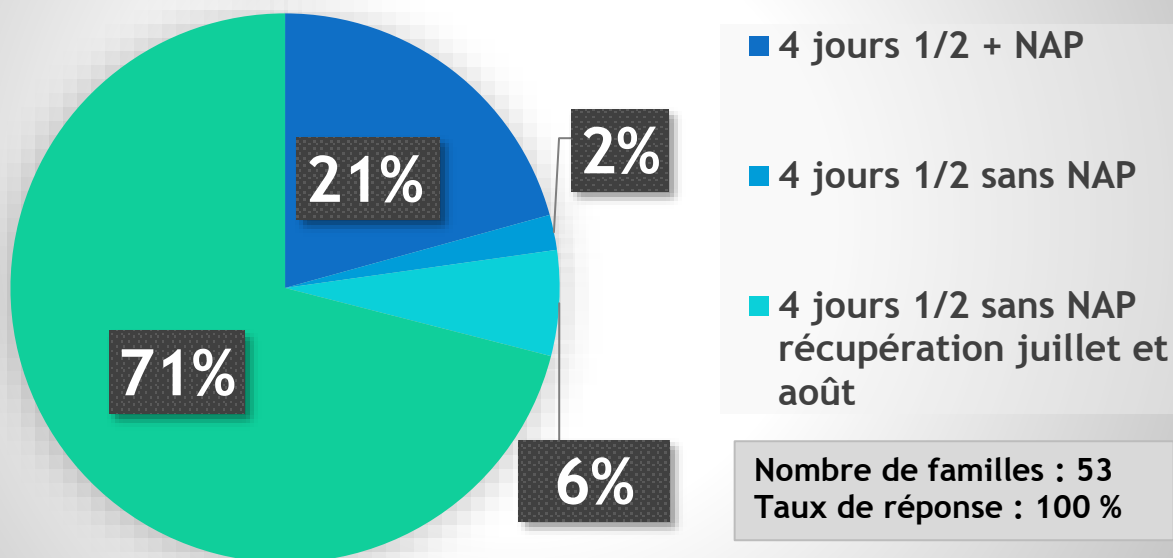
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
consenvoye	30%	68%	3%	95%	8%	90%

consenvoye



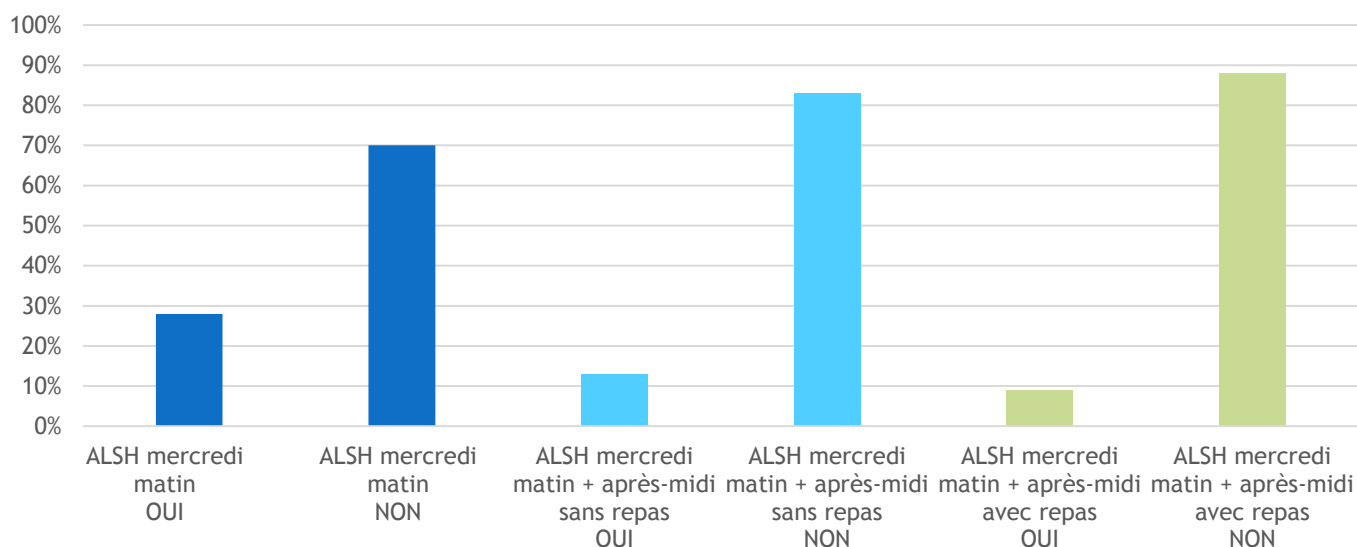
	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Montfaucon d'Argonne	53	100%	21%	2%	6%	72%

Résultats enquête rythmes scolaires - Montfaucon d'Argonne



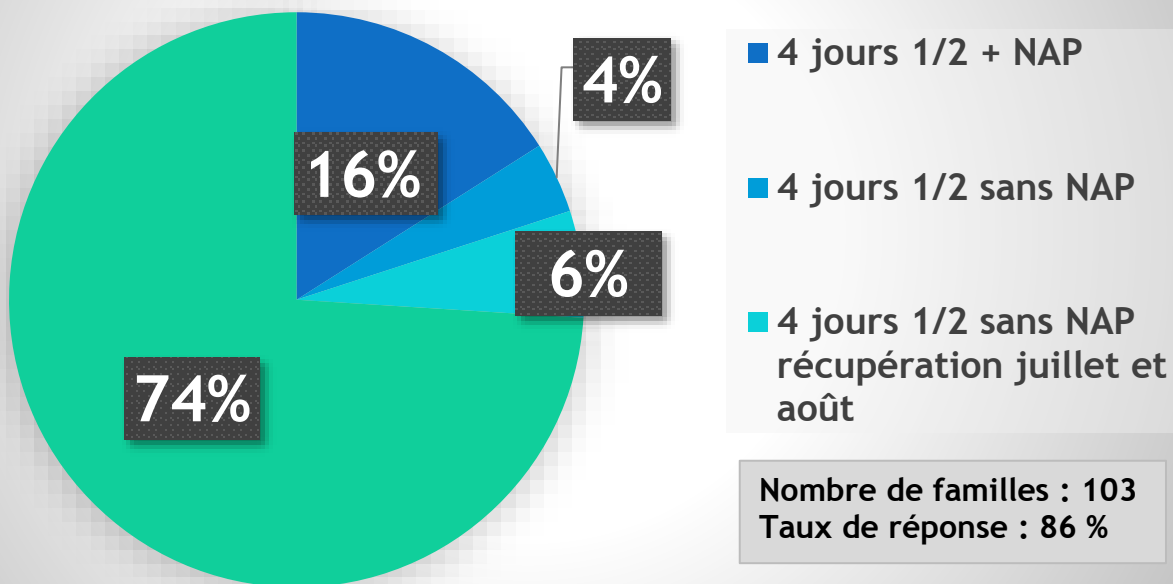
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
Montfaucon d'Argonne	30%	68%	3%	95%	8%	90%

Montfaucon d'Argonne



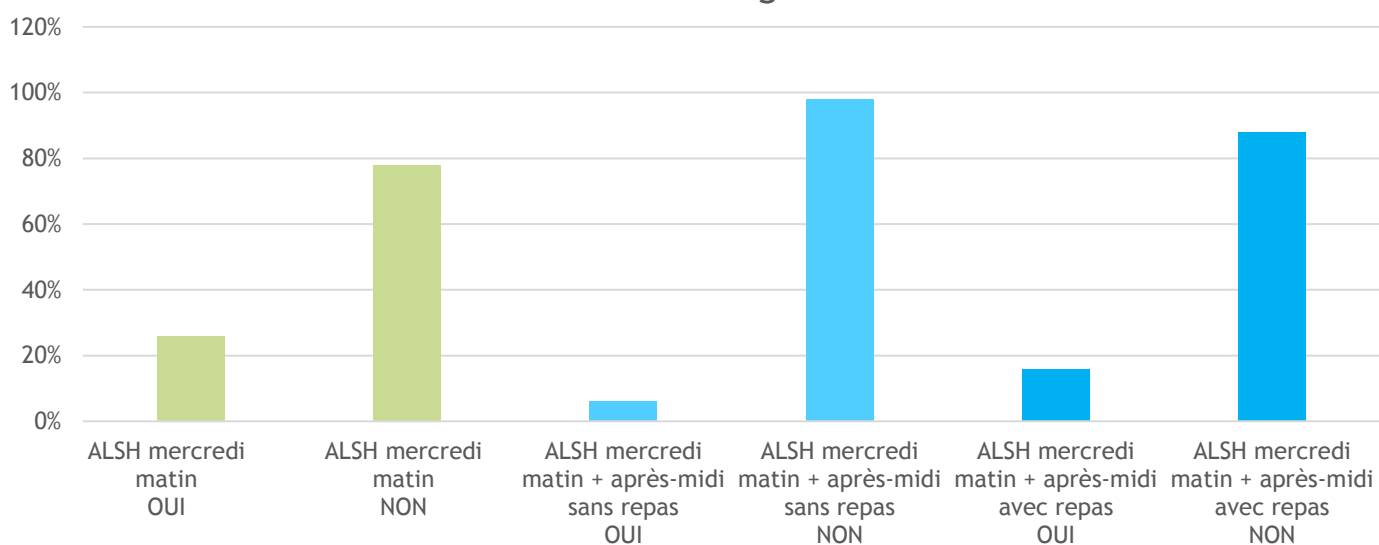
	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
Varennnes-en-Argonne	103	86%	16%	4%	6%	74%

Résultats enquête rythmes scolaires - Varennnes-en-Argonne



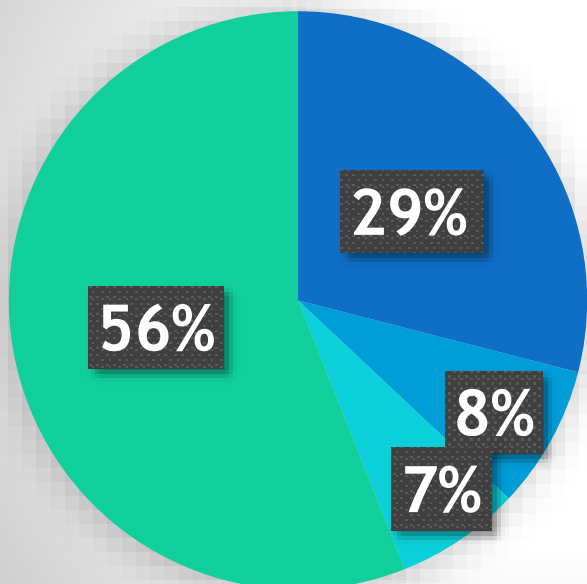
	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
Varennnes en Argonne	26%	78%	6%	98%	16%	88%

varennnes en argonne



	Nombre famille /école	taux réponses	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h
CODECOM	436	80%	29%	8%	7%	56%

Résultats enquête rythmes scolaires - Synthèse

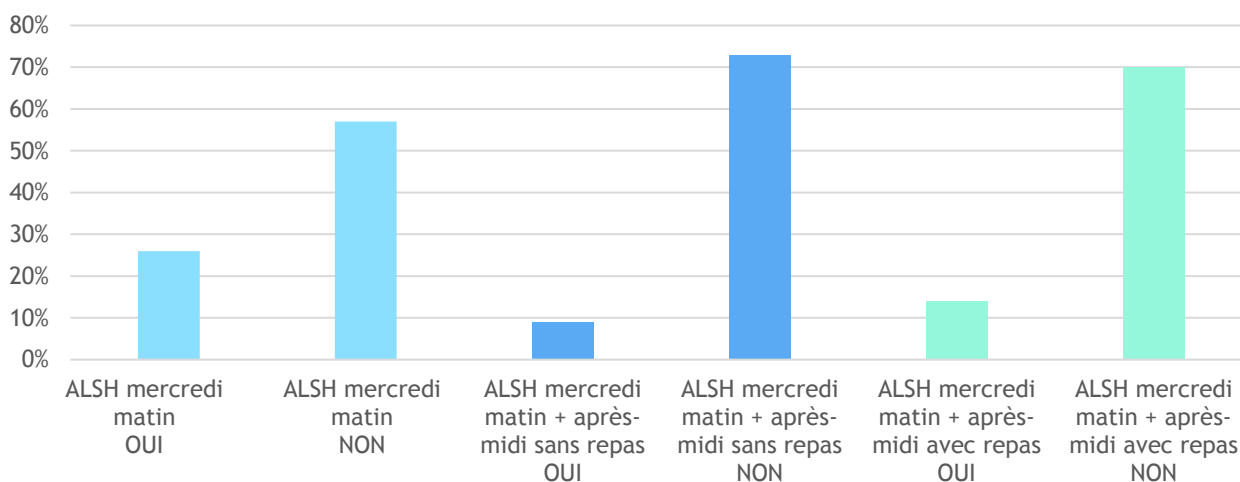


- 4 jours 1/2 + NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP
- 4 jours 1/2 sans NAP récupération juillet et août

Nombre de familles : 436
Taux de réponse : 80 %

	ALSH mercredi matin OUI	ALSH mercredi matin NON	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi sans repas NON	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas OUI	ALSH mercredi matin + après-midi avec repas NON
codecom	26%	57%	9%	73%	14%	70%

codecom



Résultats des votes en conseil d'école

	nbr électeurs par école	4 jours 1/2 + NAP	4 jours 1/2 sans NAP	4 jours 1/2 récupération juillet et août	4 jours 4 x 6h	abstention	% par école 4 jours 1/2	% par école 4 jours	% abstention
Elémentaire Clermont	18		15		1	2	83%	6%	11%
Maternelle Clermont	8	6			1	1	75%	13%	13%
Les Islettes	17		5		11	1	29%	65%	6%
Consenvoye	11				10	1	-	91%	9%
Montfaucon	9	3			5	1	33%	56%	11%
Varenes	15	1	3		9	2	27%	60%	13%

M. Dormois ajoute que les résultats des conseils d'écoles suivent les résultats de l'enquête réalisée auprès des familles. M. Dormois indique que les délais laissés par la Région Grand Est ont été très courts.

M. Fagot, Maire de Rarécourt demande quelle est la tendance sur les autres territoires. M. Dormois répond que c'est plutôt la semaine des 4 jours qui a été choisie. Il ajoute que le retour à 4 jours est une disposition dérogatoire pour 3 ans.

M. Aurelle, Adjoint à la commune de Clermont en Argonne demande qui prendra la décision finale. M. le Président indique que ce sont d'abord les conseils d'écoles puis la CCAM, puis le DASEN en mars 2018. De plus la Région doit également donner son avis. Ce changement de rythme scolaire entraînerait un remaniement des emplois du temps du personnel à compter de la rentrée 2018. L'impact financier représenterait 'environ 80 000 € en charges de personnel.

M. Dequenne, maire de Le Claon rappelle qu'avant tout avantage financier il faut y voir l'intérêt de l'enfant.

Mme Gobin, maire de Cuisy explique que les enfants prennent 5 matins de suite le bus très tôt pour certains donc le retour à 4 jours permettrait de réduire le nombre de jours où ils prennent le bus.

M. Fosseppez, adjoint à la mairie de Varenes en Argonne, ajoute que de toute façon la collectivité n'a pas les moyens des NAP intéressantes. M. Dormois ajoute que c'est effectivement vrai, la collectivité n'a pas les moyens de faire venir des gens spécialisés, bien que le personnel de la CCAM soit diplômé du BAFA.

Mme Gobin demande si dans le questionnaire il était proposé le samedi matin. M. Dormois répond que non.

M. Dequenne ajoute que ces changements d'organisation tous les 3 à 4 ans ne permettent pas une stabilité pour les enfants.

2018-001 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018/2019 SUITE CONSEILS D'ECOLES EXTRAORDINAIRES
--

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.521-1, L.551-1, D.521-1 et D.521-13,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté majoritaire de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019,

VU les avis défavorables au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019 des Conseils d'École de la maternelle en date du 9 janvier 2018 et de l'élémentaire en date du 11 janvier 2018, du RPI de Clermont en Argonne,

VU les avis favorables au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019 des Conseils d'Ecole des RPI de Consenvoye en date du 15 janvier 2018, de Les Islettes en date du 9 janvier 2018, de Montfaucon d'Argonne en date du 10 janvier 2018 et de Varennes en Argonne en date du 8 janvier 2018,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité par

33 voix « pour », 6 voix « contre », 10 abstentions,

- DECIDE un retour à la semaine de 4 jours, soit huit demi-journées les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la rentrée scolaire 2018-2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document concernant ce dossier

DELEGATION D'ATTRIBUTION : SIGNATURE CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE CIRCUIT LES ISLETTES/CCAM/REGION GRAND EST

M. le président fait part de la signature avec la Région Grand Est pour le transport intramuros quartiers « la Boucame » et « Bois Bachin » et l'arrêt intramuros correspondant

- ▶ Montant : 3337,66€ TTC/an (base 2017-2018)
- ▶ Période : rentrée 2017/18 à 2020/21 au plus tard

POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT PROFESSIONNEL

M. le Président indique l'avancée du projet de construction du bâtiment industriel à Auzéville en Argonne. Les travaux ont été arrêtés durant la période des vacances de fin d'année et ont repris le lundi 15 Janvier 2018. Les pieux par inclusion ont été réalisés sous le bâtiment atelier/stockage le 22 janvier 2018. Les contacts ont été pris avec l'ensemble des prestataires de réseaux pour la réalisation des branchements (ENEDIS, GRDF, Orange, Mairie de Clermont).

CONSTRUCTION DU BATIMENT PROFESSIONNEL : AVENANT 1 AU MARCHE – lot 2 BERTHOLD

M. le Président explique que deux avenants sont signés, liés à la mise en œuvre de pieux par inclusion et d'un renforcement de sol.

- 1 Avenant concernant le lot 1 VRD :

Du fait de l'étude de sol réalisée en septembre 2017, il est nécessaire que les terrassements soient plus importants que ceux prévus au marché (+ 0,30 cm pour les bâtiments, et + 0,10 cm pour les voiries).

Montant de l'avenant : 23 298 € HT

- 1 Avenant concernant le lot 2 Gros œuvre :

Du fait de l'étude de sol réalisée en septembre 2017, il est nécessaire que des pieux par inclusions soient réalisés sous le bâtiment 1.

Montant de l'avenant : 52 500 € HT

- Enveloppe de travaux prévue : 1 069 000 € HT
- Montant des travaux suite appel d'offre : 990 662,09 € HT soit une différence de - 78 337,91 € HT.
- Nouveau montant du marché de travaux : 1 066 460,09 € HT

POINT SUR LE SITE INTERNET

M. le Président informe les délégués communautaires de l'avancement du dossier concernant le futur site de la CCAM L'architecture du site a été présenté et validé en commission développement local. A ce jour, 10 communes doivent nous faire parvenir leur article de présentation (mails du 13/06/2017 et 18/10/2017). La rédaction des autres articles du site est en cours. La mise en ligne est souhaitée pour février 2018.

2018-002 - CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE CD 55 PROJET DECHETERIE

M. le Président fait part d'une proposition du CD55 pour une prestation d' « assistance technique aménagement-voirie » pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la déchèterie de Clermont en Argonne pour notamment :

- conseiller le maître d'ouvrage dans la définition du programme d'aménagement,
- l'assister pour le programme d'aménagement en accord avec les Co financeurs
- l'assister pour le recrutement du maître d'œuvre
- Montant de la prestation : 1598,50€
- Durée de la prestation : 1 an à compter de la signature

Vu la proposition de convention du Conseil Départemental de la Meuse pour une prestation d' « assistance technique aménagement-voirie » pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la déchèterie de Clermont en Argonne,

Considérant les missions remplies dans le cadre du projet de convention de partenariat:

- ▶ conseiller le maître d'ouvrage dans la définition du programme d'aménagement,
- ▶ l'assister pour le programme d'aménagement en accord avec les Co financeurs
- ▶ l'assister pour le recrutement du maître d'œuvre,

Considérant le montant forfaitaire de la prestation soit 1598,50€,

Considérant la durée de la prestation d'un an à compter de la signature de la convention,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'approuver la convention,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document concernant ce dossier

LIQUIDATION JUDICIAIRE MAITRE D'ŒUVRE ASCONIT (TRAVAUX SUR LA MEUSE ET SES AFFLUENTS) SUITE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

M. le Président informe les délégués communautaires de la liquidation judiciaire du maître d'œuvre qui suivait les travaux sur la Meuse et ses affluents. Ce marché comporte cinq tranches, dont deux terminées. Pour la tranche 3, il ne reste que la passe à poisson de Gercourt à reprendre. Sur cette partie un autre prestataire, Hydratec, avait pour mission une étude de conception de la passe. Dès réception de la copie du jugement de liquidation judiciaire, Asconit est totalement dégagé de ses obligations contractuelles.

Pour les tranches 4 et 5, les travaux n'ont pas démarré, mais l'entreprise Les Chantiers du Barrois a été retenue suite à appel d'offre fin 2016 : la liquidation judiciaire du maître d'œuvre n'étant pas une raison valable pour résilier le marché de travaux avec Les Chantiers du Barrois, le pouvoir adjudicateur est donc lié contractuellement avec l'entreprise de travaux, à moins d'un accord amiable avec l'entreprise. Une rencontre est prévue le 30 janvier 2018 avec le CD 55, Les Chantiers du Barrois et l'Agence de l'eau Rhin Meuse afin de voir quelles possibilités s'offrent à la CCAM pour recruter un nouveau maître d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Gobin demande où en est le projet de déchèterie. M. le président explique que le conseil communautaire a validé le fait d'installer une seule déchèterie sur le territoire et de se rapprocher des collectivités voisines pour apporter le service en attendant qu'une nouvelle déchèterie voit le jour.

M. Dégoutin, Maire de Malancourt estime qu'il faudrait qu'elle soit localisée de façon plus centrale que Clermont, par rapport au territoire de la CCAM. M. Lamorlette, conseiller départemental et Maire de Cheppy rappelle également que la fiscalité augmente sur le secteur nord de la CCAM sans que pour l'heure plus de services y soient implantés.

M. Magisson, Vice-président en charge de la voirie ajoute que le principal c'est que le service soit rendu à l'ensemble de la population l'objectif étant de trouver un terrain central au territoire.

M. Bissieux, Maire de Gercourt et Drillancourt demande des explications quant à la parution de l'article en décembre dernier dans l'Est Républicain concernant le projet de rachat de l'hôtel du Commerce à Clermont en Argonne par un privé, dans lequel il

était indiqué que la CCAM allait subventionner une partie du projet. M. le Président explique qu'il a également découvert cette information dans le journal et que pour l'instant aucune rencontre n'avait eu lieu avec les potentiels repreneurs.

M. Clanché, Maire de Very indique qu'il y a eu quelques problèmes avec Eco déchets, le nouveau prestataire de collecte des OM et du tri sélectif. M. le Président affirme qu'effectivement le début d'année a été un peu compliqué, à cause des mauvaises conditions météo, des tournées ont été retardées et/ou annulées. Les services de la CCAM restent à disposition des communes afin de recueillir toutes les informations afin de les transmettre au prestataire.

M. Bissieux indique que lorsqu'il y a des mails envoyés indiquant des difficultés de collecte, il faudrait que les mails soient également envoyés aux maires directement et pas seulement aux communes, car les permanences de mairie ne sont parfois effectuées qu'une fois dans la semaine.

M. Lamorlette rappelle que les pancartes de fin d'agglomération des villages qui avaient été déposées devant le CD 55 afin de protester contre la fermeture du collège d'Argonne seront remises en place gracieusement par l'ADA de Stenay.

M. le Président s'adresse, à présent, à M. Dequenne, suite aux différents mails envoyés à l'ensemble des élus de la CCAM. M. le Président répond ainsi à chacune des questions ou demandes formulées par M. Dequenne :

- L'usine RVA est située sur le territoire de la codecom de l'Argonne Champenoise, ainsi la CCAM n'a pas été informée de l'enquête publique

- Le rapport de la CRC relatif à la gestion de l'ex CCCA a été présenté en conseil communautaire en novembre 2017

- Le rapport d'activités de la CCCAM sera réalisé ultérieurement

- Les documents sont transmis avec l'ordre du jour du conseil communautaire, mais si des documents complémentaires sont utiles ils peuvent être directement consultés et demandés auprès des services de la CCAM.

M. Jacques Fagot indique qu'il y a suffisamment de souplesse dans le fonctionnement de notre communauté de communes et que ce type d'échanges le met mal à l'aise, les propos sont très incisifs et la façon de faire excessive. Il ajoute que les questions devraient être posées directement à M. le Président plutôt qu'envoyées à l'ensemble des élus.

M. Le président passe ensuite à la lecture du courrier, signé par l'ensemble des élus de la CCAM, pour la défense du collège de Varennes en Argonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.